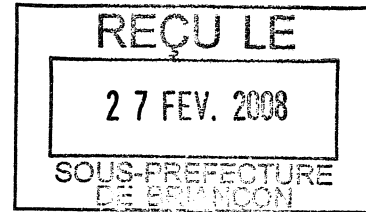




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**18 février 2008**

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25  
32 à partir du vote de la délibération n° 26  
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25  
2 à partir du vote de la délibération n° 26  
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon :** M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

**Commune de Cervières :** Mme Nadine CHASTEL.

**Commune de La Grave :** M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

**Commune de Névache :** M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

**Commune de Puy St André :** M. Denis HEDE.

**Commune de Saint Chaffrey :** Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

**Commune de Val des Prés :** M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

### AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

# DÉLIBÉRATION N° 18 DU 18 FEVRIER 2008

Rapporteur : M. le Président

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

### **AMENAGEMENT DU SITE DE CLOT JOUFFREY**

Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes approuvés par Arrêté préfectoral n° 2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 B II qui prévoit la conduite des opérations visant à la réhabilitation des décharges et la création de sites de collecte sélective d'intérêt communautaire,

**Vu** le code de l'environnement, partie législative relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (Livre V Titre IV Chapitre I articles 541-1 à 541-50)

**Vu** la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** la délibération n° 22 du 22 décembre 2005 approuvant le programme d'opération de la réhabilitation du site de Clot Jouffrey,

**Vu** la délibération n° 10 du 14 septembre 2007, complétant le programme d'opération par la création du parc de fourrière automobile communautaire,

**Considérant** le dossier de projet et le dossier de consultation des entreprises établis par le Cabinet MERLIN qui, compte tenu de son volume, n'a pas été transmis en intégralité aux Conseillers Communautaires par souci notamment d'économie mais a été déposé en ligne sur l'Intranet de la Collectivité aux fins de consultation par chaque Conseiller depuis chaque Mairie et laissé en libre consultation au siège de la C.C.B. pendant les heures d'ouverture depuis le 11 février 2008,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 6 février 2008,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

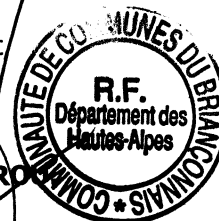
- Approuve le projet de réhabilitation de la décharge, de création d'un site de dépôt de déchets inertes, et d'aménagement d'une déchetterie et d'une fourrière automobile, établi par le Cabinet MERLIN, et annexé à la présente délibération,
- Approuve le dossier de consultation des entreprises établi par le Cabinet MERLIN,
- Autorise Monsieur le Président à lancer les consultations, à conduire les négociations prévues par le code des marchés publics, et à signer les marchés permettant les travaux pour un montant total estimé à 2 396 958 € ttc, (Réhabilitation décharge et C.E.T. : 1 722 565 € ttc, déchetterie - hors équipements - : 367 348 € ttc, Fourrière : 307 045 € ttc), sur la base du dossier de consultation ci-dessus mentionné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président

Alain BAYROU



Date dépôt S.P. :

25 FEV. 2008  
27 FEV. 2008

Date affichage :